

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 25 avril 2008 à 18h30

Date de la convocation : 17 avril 2008

Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - M. Gilles GRANAL – Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Jean-Louis OURNAC – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE -

REPRESENTE : M. GARCIA par M. GARRABE à partir de 19h30.

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie FOURGOUS

En ouverture de séance Madame CAYRE Katia donne lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LANIESSE, Directeur du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise qui présente la composition et les missions de ce parc.

Deux jeunes architectes en phase finale de formation présentent une étude sur un possible développement urbain de la zone OAu du PLU. Il s'agit d'une simple réflexion sur l'extension urbaine de la localité dans le respect de la charte du PNR. Le choix des élus n'est nullement engagé dans le futur aménagement de cette zone.

08-09 Vote du Compte Administratif 2007.

Monsieur ALDEBERT présente les résultats du compte administratif relatif aux dépenses et aux recettes de l'exercice 2007. Ces résultats peuvent se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT

Recettes		1436 049.37
Reprise des excédents		369 632.74
Dépenses	-	<u>1287 540.60</u>
Excédent 2007		518 141.51

INVESTISSEMENT

Recettes		1 679 583.04
Reprise du déficit	-	106 643.34
Dépenses	-	1 995 930.71
Balances des restes à réaliser		<u>84 094.00</u>
Déficit 2007		- 338 897.01

Compte tenu des résultats et de l'affectation obligatoire d'une partie de l'excédent à l'équilibre de l'investissement, 179 244.50€ restent disponibles pour être affectés lors du vote du budget 2008.

Après présentation du compte administratif, chapitre par chapitre, Monsieur le Maire soumet au vote le compte administratif 2007 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

08-10 Vote du Compte de gestion 2007

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2007. Les résultats de ce dernier concordent avec ceux du compte administratif. Ce compte fait également apparaître l'estimation de l'actif de la commune qui progresse de 8 301 098.78€ en 2006 à 10 143 210.05€ en 2007, conséquence de la prise en compte des importants investissements réalisés, notamment le Complexe Socio Culturel et l'aménagement de la rue Elie Sermet.

Le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

08-11 Vote des Taux Communaux d'Imposition 2008

L'état de notification des taux d'imposition 2008 est présenté à l'assemblée. Il est constaté une progression du produit fiscal attendu de 4.53%, soit 641 117€ sans les allocations de compensations. Cette évolution est due à la revalorisation des bases d'imposition fixées par la loi de finances de 2008 et à l'augmentation physique du nombre d'impositions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas revaloriser les taux d'imposition communaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de maintenir les taux communaux comme suit :

-Taxe d'habitation	15,71%
-Taxe foncier bâti	25,65%
-Taxe foncier non bâti	72,54%

08-12 Vote du budget Primitif 2008

Le projet de budget primitif 2008 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	329 900
012 Charges de Personnel	672 500
013 Virement section d'investissement	187 929
65 Autres charges de gestion courante	206 300
66 Charges financières	121 843
67 Charges exceptionnelles	<u>18 794</u>
	1 537 266

Recettes

002 Excédent antérieur reporté	179 244
013 Atténuation de charges	16 000
70 Produits des services	49 500
73 Impôts et taxes	815 000
74 Dotations et participations	451 485
75 Autres produits de gestion	20 000
77 Produits exceptionnels	<u>6 037</u>
	1 537 266

INVESTISSEMENT

Dépenses

Reste à réaliser au 31.12.07	140 158
Remboursement capital emprunt	252 072
Opérations d'ordres	436 265
Dépenses nouvelles	<u>500 383</u>
	1 328 878

Recettes

Reste à réaliser au 31.12.07	224 252
Opérations d'ordres	370 464
Virement du fonctionnement	187 929
Recettes nouvelles	506 233
Réalisation d'emprunts	<u>40 000</u>
	1 328 878

Les dépenses d'investissement prévoient notamment la dernière tranche des travaux d'aménagement de la rue Elie Sermet et la réalisation de la Maison des Sports.

Le budget primitif 2008 est unanimement adopté par le Conseil Municipal.

08- 13 Découpage zone urbaine en vue des réunions de quartier

Monsieur BATIGNE présente le travail réalisé par la Commission Information et Communication pour le découpage de la localité en quartiers. Ce découpage tient compte de plusieurs critères dont ceux de l'équilibre entre les quartiers, la population concernée et les intérêts communs.

Il présente quatre quartiers (bleu, jaune, rouge et vert) avec le nom des élus résidant dans ces quartiers. Il signale que l'ensemble des écarts est rattaché au quartier vert.

Les premières réunions de quartiers sont programmées après les vacances d'été. Dans ce laps de temps, la Commission Information et Communication continuera de structurer ces futures réunions tant sur le contenu que sur la méthode.

Le Conseil adopte à l'unanimité le découpage des quartiers tel que présenté.

08-14 Transfert des réseaux Eaux et Assainissement à la CAN.

Monsieur ALDEBERT rappelle à l'assemblée que le transfert des compétences à la CAN entraîne la mise à disposition gratuite des biens liés à ces transferts.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer les procès verbaux de mise à disposition des biens pour la compétence Eau et Assainissement.

Accord unanime du Conseil Municipal.

08-15 Modification régie des recettes- Ventes livres

Dans le cadre de l'opération « Vilatge Al Pais » la commune doit racheter les livres invendus à l'issue de la convention de partenariat, soit pour Vinassan l'acquisition de 120 livres à 10€ l'unité.

Monsieur le Maire propose d'envisager la vente de ce stock et demande à l'assemblée d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 12€ l'unité et autorise Monsieur le Maire à mettre en place une régie de recettes.

08-16 Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur BATIGNE rappelle que lors du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de renouveler également la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste est dressée par le Directeur des Services Fiscaux de l'Aude parmi un choix de 32 noms proposés par Monsieur le Maire. La liste définitive comprendra en outre le Maire, 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Monsieur BATIGNE a été chargé de contacter les personnes à proposer en tenant compte des différentes catégories socio professionnelles présentes sur la Commune.

AFFAIRES DIVERSES

08-17 Il est apparu nécessaire de modifier l'intitulé de certaines commissions municipales pour étoffer leurs compétences.

La Commission Fêtes, Cérémonies et Associations devient Fêtes, Cérémonies, Associations, jeunesse et relations avec les artisans et commerçants.

La Commission Sports Tourisme et Jeunesse, devient Sports Tourisme Culture et Ecoles.

La Commission Ecologie, Environnement devient Ecologie, Environnement et Viticulture.

08-18 Avis favorable du Conseil Municipal pour admettre en non-valeur un titre de recette émis en 2004 de 12€84 concernant des frais de garderie non encaissés.

08-19 Par jugement du 16 janvier 2008, le Tribunal Administratif de Montpellier a annulé le permis de construire du Complexe Socio Culturel. Après avis des avocats

de la Commune et des services juridiques de la DDE il est décidé de déposer un recours auprès de la cour d'appel de Marseille. Monsieur le Maire est également autorisé à déposer un nouveau dossier de permis de construire.

08-20 L'Ecole de rugby La Clape regroupant les communes de Gruissan - Armissan et Vinassan organise le 31 mai 2008 un tournoi regroupant 8 écoles de rugby, soit environ 1000 enfants.

Une subvention exceptionnelle est sollicitée pour l'organisation du tournoi.

Après un débat, il est décidé d'octroyer une aide de 200€. Cette somme sera prélevée sur les fonds disponibles de l'article 65 738 du Budget Primitif 2008.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est levée à 20h15.